

JOURNAL OFFICIEL

DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

NUMERO SPECIAL

Philippe MACHENAUD-JACQUIER
Mail : philippe.machenaud@mail.pfMatahiti 164
N° 15 - Numera Taae

TE VE'A A TE HAU NO POLYNESIA FARANI

Mahana 2
no Eperera 2015

IMPRIMERIE OFFICIELLE — 43, rue des Poilus-Tahitiens - BP 117 - 98713 PAPEETE — Tél. : 40 50 05 80 - Télécopieur (Fax) : 40 50 05 85

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

	Pages
Arrêté n° 366 CM du 1er avril 2015 portant fin de fonctions de M. Michel Faraire en qualité de chef du service d'assistance et de sécurité	434
Arrêté n° 367 CM du 1er avril 2015 portant nomination de M. Léopold Teateo en qualité de chef par intérim du service d'assistance et de sécurité	434
Arrêté n° 368 CM du 1er avril 2015 portant nomination de Mlle Vaite Hauata en qualité de directrice par intérim du Centre des métiers de la mer de Polynésie française durant le congé annuel de M. François Voirin	435

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

ARRETE n° 366 CM du 1er avril 2015 portant fin de fonctions de M. Michel Faraire en qualité de chef du service d'assistance et de sécurité.

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 88-5 AT du 11 février 1988 modifiée portant création d'un service d'assistance et de sécurité ;

Vu l'arrêté n° 396 CM du 20 mars 1989 modifié portant organisation du service d'accueil et de surveillance ;

Vu le courrier n° 1589 PR du 20 mars 2015 pour une convocation préalable de fin de fonctions en qualité de chef du service d'assistance et de sécurité ;

Vu l'entretien préalable qui s'est tenu le 23 mars 2015 ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 1er avril 2015,

Arrête :

Article 1er.— Il est mis fin aux fonctions de M. Michel Faraire en qualité de chef du service d'assistance et de sécurité à compter du 2 avril 2015.

Art. 2.— L'arrêté n° 758 CM du 30 mai 2013 portant nomination de M. Michel Faraire en qualité de chef du service d'assistance et de sécurité est abrogé à compter de la même date.

Art. 3.— Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 1er avril 2015.
Edouard FRITCH.

ARRETE n° 367 CM du 1er avril 2015 portant nomination de M. Léopold Teatea en qualité de chef par intérim du service d'assistance et de sécurité.

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 88-5 AT du 11 février 1988, modifiée portant création du service d'assistance et de sécurité ;

Vu l'arrêté n° 396 CM du 20 mars 1989 modifié portant organisation du service d'accueil et de surveillance ;

Vu l'arrêté n° 366 CM du 1er avril 2015 portant fin de fonctions de M. Michel Faraire en qualité de chef du service d'assistance et de sécurité ;

Vu les nécessités de service ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 1er avril 2015,

Arrête :

Article 1er.— M. Léopold Teatea est nommé en qualité de chef par intérim du service d'assistance et de sécurité à compter du 3 avril 2015.

Art. 2.— Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 1er avril 2015.
Edouard FRITCH.

ARRETE n° 368 CM du 1er avril 2015 portant nomination de Mlle Vaite Hauata en qualité de directrice par intérim du Centre des métiers de la mer de Polynésie française durant le congé annuel de M. François Voirin.

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre du travail et du dialogue social, de l'emploi, de la formation professionnelle, de la recherche et de la condition féminine,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 80-20 du 14 février 1980 modifiée portant création d'un centre des métiers de la mer de Polynésie française ;

Vu la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics ;

Vu l'arrêté n° 852 CM du 4 juin 2014 portant transformation et réorganisation de l'Institut de formation maritime - pêche et commerce en "Centre des métiers de la mer de Polynésie française" ;

Vu l'arrêté n° 646 CM du 21 mai 2012 modifié portant nomination de M. François Voirin en qualité de directeur du Centre des métiers de la mer de Polynésie française ;

Vu la décision n° 1-2015 CMMPF du 17 février 2015 portant délégation de signature du directeur à Mlle Vaite Hauata, directrice adjointe administrative et financière de l'établissement ;

Vu la délibération n° 2-2015 CA/CMMPF du 27 février 2015 portant attribution d'une indemnité de sujétions spéciales à tout agent assurant l'intérim du directeur ;

Vu la décision de congé annuel n° 19-2015 CMMPF du 23 mars 2015 ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 1er avril 2015,

Arrête :

Article 1er.— Mlle Vaite Hauata, directrice adjointe responsable administratif et financier, est nommée en qualité de directrice par intérim du Centre des métiers de la mer de Polynésie française, durant le congé annuel de M. François Voirin du 30 mars au 10 avril 2015 inclus.

Art. 2.— Le ministre du travail et du dialogue social, de l'emploi, de la formation professionnelle, de la recherche et de la condition féminine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 1er avril 2014.
Edouard FRITCH.

Par le Président de la Polynésie française :

*Le ministre du travail
et du dialogue social, de l'emploi,
de la formation professionnelle,
de la recherche et de la condition féminine,*
Priscille Tea FROGIER.

Réception des annonces pour publication
au Journal officiel de la Polynésie française pour 2015

Date du JOPF	Date limite de réception des dossiers
MARDI	JEUDI à 11 h de la semaine précédente
VENDREDI	MARDI à 11 h de la semaine en cours

(*) *SAUF jours fériés*

FERIES 2015	DATE LIMITE de réception des dossiers ⁽¹⁾	Publication au JOPF	
		N°	Date
Vendredi 3 avril (Vendredi Saint)	Lundi 30 mars à 11 h	27	Vendredi 3 avril
Lundi 6 avril (Lundi de Pâques)	Mercredi 1 ^{er} avril à 11 h	28	Mardi 7 avril
Vendredi 1 ^{er} mai (fête du Travail)	Lundi 27 avril à 11 h	35	Vendredi 1 ^{er} mai
	Mercredi 29 avril à 11 h	36	Mardi 5 mai
Vendredi 8 mai (Victoire 1945)	Lundi 4 mai à 11 h	37	Vendredi 8 mai
	Mercredi 6 mai à 11 h	38	Mardi 12 mai
Jeudi 14 mai (Ascension)	Lundi 11 mai à 11 h	39	Vendredi 15 mai
	Mercredi 13 mai à 11 h	40	Mardi 19 mai
Lundi 25 mai (Pentecôte)	Mercredi 20 mai à 11 h	42	Mardi 26 mai
Lundi 29 juin (Autonomie)	Mercredi 24 juin à 11 h	52	Mardi 30 juin
Mardi 14 juillet (Fête nationale)	Mercredi 8 juillet à 11 h	56	Mardi 14 juillet
Mercredi 11 novembre (Armistice 1918)	Lundi 9 novembre à 11 h	91	Vendredi 13 novembre
Vendredi 25 décembre (Noël)	Lundi 21 décembre à 11 h	103	Vendredi 25 décembre
	Mercredi 23 décembre à 11 h	104	Mardi 29 décembre
Vendredi 1 ^{er} janvier 2016 (Nouvel An)	Lundi 28 décembre à 11 h	1	Vendredi 1 ^{er} janvier 2016

⁽¹⁾ Calendrier susceptible d'être modifié en cours d'année.